

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**  
**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 48  
· dont suppléé : 00  
**Membres représentés** : 02  
**Votants** : 50  
**Date de la convocation**  
14 mars 2025  
**Secrétaire de séance** :  
Mme Marie-Annick BLIN

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Sourdon sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, MESMIN Véronique, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel,

● **Disposaient d'un pouvoir :**

M. NOCHEZ Didier de M. PARENTY Vincent, M. CHANTRELLE Brice de Mme RAMON Marie-Gabrielle

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, PIOT Nicole, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,

Messieurs BLIN Nicolas, BEAUMONT Joël, LCONTE Yves-Robert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent

**OBJET : DOB 2025**

***Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président***

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Les lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Le rapport comporte les informations suivantes :

- Une note des contextes international et national (**cf annexe 1-0**)
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée (**cf état relatif à la dette annexé 1-1**)
- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (**cf état relatif au CA2023 prévisionnels annexe 1-2 + RAR 2023 annexe 1-4**)

- un état relatif à l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement et aux différents ratios liés aux charges de fonctionnement notamment (**cf en annexe 1-3 les principaux ratios de la CCALN**)
- les informations quant à la structure des effectifs, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires (**cf en annexe 1-5 Volet Ressources humaines**)
- le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (**cf en annexe 1-6**)
- des données sur la fiscalité – compensations – dotations de l'Etat (**cf en annexes 1-7 Evolution des bases par commune, 1-8 Evolution des produits par communes, 1-9 Fiscalité compensations dotations compensations**)

## RESULTATS PREVISIONNELS 2024

A l'appui des tableaux annexes : DOB 2025 CA 2024 PREVISIONNELS et DOB 2025 Ratios

### - Section de FONCTIONNEMENT :

Pour l'ensemble des Budgets, les dépenses de fonctionnement au CA 2024 atteignent près de 80.44 % des crédits inscrits aux BP 2023 (c/93 % au CA 2022/ BP 2022 et c/89 % au CA 2023/BP2023)

Par rapport au CA 2023, les charges à caractère général du Budget Principal ont augmenté de 52,19 % (+ 6.78 % CA2022 / CA2021 et – 2.42 % CA2023/CA2022) Sur l'ensemble des budgets, ces mêmes charges ont évolué de 69.56 % (+ 3.93 % CA 2023/CA2022)

Le poids des transferts des Régies autonomes OTALN et ALMEO permet en grande partie à expliquer cette forte progression :

Chapitres		CA 2024 Fonctions 64 OTALN + 323 ALMEO	CA 2024 BA ALMEO	CA 2024 BA OTALN	TOTAL BP fonctions 64 OTALN + 323 ALMEO
Charges à caractère général	011	357 610,77	723 388,26	62 982,88	1 143 981,91
Charges de personnel	012	609 814,89	482 176,55	129 965,75	1 221 957,19
Autres charges de gestion courante	65	1 064 898,51	261,10	0,00	1 065 159,61
<b>TOTAUX</b>		<b>2 032 324,17</b>	<b>1 205 825,91</b>	<b>192 948,63</b>	<b>3 431 098,71</b>

Chapitres		Pour mémoire CA 2023 Budget Ppal	CA 2024 Budget Ppal	Ecart 2024/2023	CA 2024 Fonctions OTALN + ALMEO	Poids des fonctions 323 et 64 dans les écarts
Charges à caractère général	011	1 383 581,73	2 105 660,49	722 078,76	357 610,77	50%
Charges de personnel	012	3 677 541,30	4 462 583,10	785 041,80	609 814,89	78%
Autres charges de gestion courante	65	1 324 803,36	3 860 953,44	2 536 150,08	1 064 898,51	42%
<b>TOTAUX</b>		<b>6 385 926,39</b>	<b>10 429 197,03</b>	<b>4 043 270,64</b>	<b>2 032 324,17</b>	<b>50%</b>

Chapitres		Pour mémoire CA 2023 Budgets agrégés	CA 2024 Budgets agrégés	Ecart 2024/2023	CA 2024 Fonctions OTALN + ALMEO + 2 BA OTALN et ALMEO	Poids des fonctions 323 et 64 + 2 BA ALMEO et OTALN dans les écarts
Charges à caractère général	011	2 354 572,15	3 992 344,31	1 637 772,16	1 143 981,91	70%
Charges de personnel	012	5 788 426,46	7 310 363,28	1 521 936,82	1 221 957,19	80%
Autres charges de gestion courante	65	2 649 476,35	5 086 233,63	2 436 757,28	1 065 159,61	44%
<b>TOTAUX</b>		<b>10 792 474,96</b>	<b>16 388 941,22</b>	<b>5 596 466,26</b>	<b>3 431 098,71</b>	<b>61%</b>

Concernant ces transferts, il est utile de préciser que les deux budgets transférés remboursent au Budget Principal : les frais de personnel = 603 558.22 € (BA ALMEO : 474 650.90 € et BA OTALN : 128 907.32 €) et les autres frais de fonctionnement (dépenses payées de janvier aux votes des Budgets Primitifs respectifs et dépenses non affectées sur les budgets annexes) = 368 703.25 € (BA ALMEO : 335 291.39 € et BA OTALN : 33 411.96 €) soit au total 972 261.57 €.

**Au chapitre 014 – Atténuation de produits** : l'écart constaté entre 2024 / 2023 : **+ 427 106 €** Budget Principal Cette sensible augmentation est essentiellement liée au reversement de la compensation du transfert de la part CSP de la DGF aux communes : + 375 771 €, puis dans une moindre mesure : le reliquat 2023 prévu au BP 2024 du FNGIR : 25 134 € et enfin de l'augmentation des reversements ACNE Eolien aux communes : + 2 888 €.

**Les chapitres 65 et 67** doivent être analysés concomitamment en raison du passage à la M57. De très nombreux comptes utilisés auparavant au chapitre 67 se retrouvent désormais au chapitre 65. En voici l'analyse sur les principaux postes de dépenses :

		Pour mémoire CA 2023 Budget Ppal	CA 2024 Budget Ppal		Ecart 2024/2023
Autres charges de gestion courante	65	1 324 803,36	3 860 953,44		2 536 150,08
Charges exceptionnelles	67	1 521 852,89	2 111,88		-1 519 741,01

	CA 2023 Chapitre 65	CA 2024 Chapitre 65		écart 2023/2024	écart 2023/2024
	CA 2023 Chapitre 67	CA 2023 Chapitre 67	écart en valeur absolue	au Chapitre 65	au Chapitre 67
Indemnités et cotisations élus	127 548,22	147 736,16	20 187,94	20 187,94	
Aides et secours	7 862,47	3 051,04	-4 811,43	3 051,04	-7 862,47
Subvention Complexe Sportif	239 678,00	228 807,00	-10 871,00	228 807,00	-239 678,00
Subvention BA ALMEO	600 000,00	871 072,39	271 072,39	871 072,39	-600 000,00
Subvention BA Petite Enfance	570 076,00	924 660,00	354 584,00	924 660,00	-570 076,00
Subvention BA OTALN	135 000,00	213 943,00	78 943,00	78 943,00	
Subvention BA Zone du Val de Noye	68 973,00	255 000,00	186 027,00	255 000,00	-68 973,00
Subvention BA Zone de Moreuil	26 000,00	6 757,00	-19 243,00	6 757,00	-26 000,00
Soutiens scolaires	45 025,00	44 325,00	-700,00	-700,00	
ADIL	1 806,34	3 845,94	2 039,60	2 039,60	
SDIS	585 659,65	618 093,90	32 434,25	32 434,25	
PMGA	103 153,53	145 445,07	42 291,54	42 291,54	
AMEVA	10 910,00	41 911,40	31 001,40	31 001,40	
Somme numérique	146 052,01	157 084,25	11 032,24	11 032,24	
ADUGA	18 367,00	19 469,00	1 102,00	1 102,00	
Initiative Somme		11 049,00	11 049,00	11 049,00	
MEEF	16 743,20	17 678,40	935,20	935,20	
Aides au BAFA		3 361,00	3 361,00	3 361,00	
Aides aux entreprises		36 279,00	36 279,00	36 279,00	
CMVN	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	
LASLSOL	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	
MOREUIL INSERTION	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00	
UFOLEP		600,00	600,00	600,00	
Titres annulés	6 623,42	2 111,88	-4 511,54		-4 511,54
<b>TOTAUX</b>	<b>2 841 177,84</b>	<b>3 883 980,43</b>	<b>1 042 802,59</b>	<b>2 559 903,60</b>	<b>-1 517 101,01</b>

Pour la quasi-totalité des budgets, les recettes de gestion courante approchent voire dépassent les prévisions budgétaires 2024.

Les résultats comptables prévisionnels de la section de FONCTIONNEMENT 2024 :

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2024 : + 863 705.28 €
	Clôture 2024 : + 2 318 279.16 €
BUDGETS AGREGES	Exercice 2024 : + 1 836 259.23 €
	Clôture 2024 : + 4 875 381.31 €

- **Section d'INVESTISSEMENT**

Pour l'ensemble des budgets, près de 33.47% des dépenses d'équipement ont été réalisés en 2024, principalement en raison du retard voire du report des décisions.

Les résultats comptables de la section d'INVESTISSEMENT 2024 :

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2024 : + 181 350.62 €	Exercice 2024 avec RAR : - 14 952 €
	Clôture 2024 : + 692 252.41 €	Clôture 2024 avec RAR : + 495 949.79 €
BUDGETS AGREGES	Exercice 2024 : - 667 607.73 €	Exercice 2024 avec RAR : + 284 562.79 €
	Clôture 2024 : + 562 083.83 €	Clôture 2024 avec RAR : + 1 514 254.35 €

**TOTAL DES DEUX SECTIONS**

**BUDGET PRINCIPAL**

Exercice 2024 : 1 045 055.90 € (-65.72 % / CA2023) Clôture 2024 : 3 010 531.57 € (+ 9.5 % / CA2023)

**BUDGETS AGREGES**

Exercice 2024 : 1 168 651.50 € (-66.32 % / CA2023) Clôture 2024 : 5 437 465.14 € (+ 3.44 % / CA2023)

**TOTAL DES DEUX SECTIONS Y COMPRIS LES RAR 2024**

**BUDGET PRINCIPAL**

Exercice 2024 : + 848 753.28 € (- 70.04% / CA2023) Clôture 2024 : +2 814 228.95 € (+ 11.16 % / CA2023)

**BUDGETS AGREGES**

Exercice 2024 : 2 120 822.02€ (- 41.94% / CA2023) Clôture 2024 : 6 389 635.66 € (+ 17.46 % / CA2023)

**ANALYSE DES RATIOS cf tableau annexe**

**INVESTISSEMENT 2024**

**PROJETS STRUCTURANTS**

- PLUI Avre Luce Noye (poursuite)
- Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable (Pôle métropolitain)
- Schéma Directeur des Eaux Pluviales
- GEMAPI – Travaux d'aménagement Bassins versants Mailly et Aival
- Pôle multi-accueil et RPE Moreuil Biosourcé labellisée Passivhaus – fin des travaux
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle Moreuil – Poursuite des Etudes – Bouclage du Plan de financement
- Site de Folleville : Maîtrise d'œuvre et fin des travaux mise en sécurité
- Diagnostic culturel territorial
- Friche Maison Tubesca – étude d'un grand pôle social : MFS, Epicerie Sociale et Solidaire, CAJ, EVS et développement culturel
- Etudes pré-opérationnelles OPAH

## AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Développement de projets d'Energie photovoltaïque – En vue Autoconsommation
- Travaux de réhabilitation dans les vestiaires et sanitaires des gymnases des collèges
- Travaux de réhabilitation dans les logements du casernement de la Gendarmerie de Moreuil
- Remplacement des luminaires en LED dans le patrimoine intercommunal
- Assainissement collectif – Tranche Berteaucourt-les-Thennes - Thennes
- Assainissement collectif Tranches de réseaux – STEP Le Quesnel
- Etude EMC<sup>2</sup> (Pôle métropolitain)
- Géothermie Centre Aquatique ALMEO

## DETTE (cf tableaux d'endettement annexés)

### Endettement annuel par budget (analyse détaillée sur 5 ans)

- **Le BUDGET PRINCIPAL de la CCALN** a constaté une réduction globale de 15 445.17 € de remboursement d'annuité par rapport à 2023 principalement en raison du terme d'un emprunt liée à de la Voirie (- 12 849.11 € d'annuité). En 2025, 2026 et 2027 pour les mêmes raisons la CCALN réglera les dernières annuités respectivement de 12 480.87 €, 28 584.47€ et 43155.45 €. En 2028, un emprunt arrivera à échéance pour une annuité de 17 356.18 € et en 2029, deux emprunts dont l'emprunt recompacté par décision de 2019 s'éteindra pour un montant de remboursement de 110 250.22 €, le second s'éteindra pour 9 770.11 €.
- **Le BA COMPLEXE SPORTIF** aurait dû connaître une légère baisse de remboursement (-359 €) cependant en raison de la non prise en charge fin 2023, d'une échéance (Capital : 9 570.18 €, Intérêts : 11 664.40 €), 2024 a vu le remboursement des emprunts augmenter de 42 217.17 €. Du fait de cette régularisation en 2024, l'écart 2025/2024 sera de - 21 771.75 €. Deux emprunts sont attachés à ce Budget annexe. L'un deux arrivera à échéance en 2029, pour une dernière annuité de 6 748.85 €.
- **Le BA PETITE ENFANCE** a connu une augmentation des remboursements à hauteur de 1 158.23 € par rapport à 2023. Il n'aura pas de baisse significative des annuités jusqu'au terme des emprunts souscrits (fin 2023)
- **Le BA DECHETS MENAGERS** a connaîtra seulement une chute des annuités en 2027 (fin du prêt (335 000 €) souscrit en 2019 pour l'acquisition des colonnes de Tri Verre, bacs roulants et CBOM – dernière échéance : 48 029.45 €)
- **Le BA ZONE DU SANTERRE** connaîtra une stagnation des remboursements. La dernière échéance de ce seul emprunt restant relatif aux travaux d'aménagement de l'extension de la ZAC en 2012, est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour un montant de 17 658.12 €.
- **Le BA ZONE DU VAL DE NOYE** En 2024, la CCALN a soldé le prêt relatif à l'acquisition de terrains pour une dernière annuité de 20 281.55 €. La dernière annuité concernant l'aménagement de la ZAC interviendra en 2029 pour un montant de 15 058.46 €. Les termes des prêts relatifs à l'aménagement de la plateforme TUBESCA et à la construction d'Ambu 2000 sont fixés à 2031 (dernières annuités respectives : 7 108.10 € et 38 241.60 €) Seront soldés fin 2034, les prêts relatifs à la construction de l'Hôtel d'entreprises (dernière annuité : 24 140.27 €) et au rétablissement de l'équilibre comptable (dernière annuité : 54 334.80 €)
- **Le BA ZONE DE MOREUIL** Suite au transfert de la ZAE de Moreuil, la CCALN a repris les remboursements de l'emprunt souscrit initialement par la commune de Moreuil. En conséquence, depuis 2023 et jusqu'en 2040, la CCALN supportera la charge du remboursement annuel de 37 924.03 €.
- **Le BA RASPE** a connu une augmentation des remboursements de 15 056.80 € par rapport à 2023, essentiellement liée à la souscription d'un nouvel emprunt relatif aux travaux du réservoir de Mailly. Ce nouvel emprunt a occasionné une annuité globale de 13 131.60 € en 2024. En 2025, arriveront à leur terme 3 emprunts (dernières échéances Aubvillers : 362.55 €, SIAEP Cottenchy : 6 490.25 € et Sauvillers : 1 770.97 €) En 2027, un emprunt STDE (avance AEAP) arrivera à échéance pour une annuité de 19 444.52 €.
- **Le BA RASPA** Suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2023 (Travaux STEP Le Quesnel), une nouvelle annuité de 43 287.50 € est à comptabiliser en 2024. En 2025, arrivera à échéance le remboursement d'une avance Agence de l'Eau pour 3 325 €. En 2026 et 2027 arriveront à leur terme deux emprunts du SIAL pour des annuités respectives de 4 373.57 € et de 36 397.27 €. En 2028, un emprunt SDTE arrivera à échéance pour une dernière annuité de 20 060.92 €.

Globalement par rapport aux remboursements effectifs 2023, la CCALN rembourse en 2024 59 501,78 € de plus.

Le désendettement prévisionnel sur les 3 prochaines années (2025 à 2027) s'élève à **224 435.08 €** et sur les 5 prochaines années (2025 à 2029) à **598 236.86 €**.

## **FISCALITE**

Cf Annexes sur l'évolution des bases, des produits fiscaux et autres produits de l'Etat.

Chaque commune peut également prendre connaissance des bases intercommunales la concernant et des produits prélevés par l'intercommunalité.

Les valeurs locatives foncières sont revalorisées à hauteur de + 1.7 %, soit un produit fiscal global supplémentaire attendu de 100 409 € (dont TEOM)

## **FONCTIONNEMENT**

- Tremplin des Jeunes
- **RESSOURCES HUMAINES** cf Note RH annexée
- Contexte inflationniste – augmentation du coût des énergies
- Réflexion sur la réforme des Services Autonomie

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Prend acte de la tenue du DOB 2025 sur la base des échanges et des documents produits

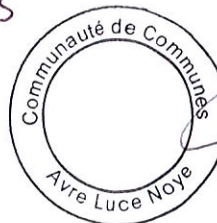
**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré, le 20 mars 2025  
à SOURDON**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 24/03/25

**Le Président,**

Affiché le 25/03/25



**Alain DOVERGNE**